

A l'attention des membres de la commission nationale ACB

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de trouver ci-joint le document relatif à l'attribution de l'ISOE aux agents contractuels sur budget des CFA/CFPPA. Vous trouverez ci-dessous le message d'accompagnement qui a été transmis aux SRFD ainsi qu'aux directeurs d'EPLEFPA et directeurs de centre CFA/CFPPA.

Suite à de nombreuses questions sur l'attribution de l'ISOE aux agents contractuels sur budget (ACB) formateurs en CFA ou CFPPA, vous trouverez ci-joint une fiche d'expertise juridique, établie avec la Direction des affaires juridiques (DAJ) du MASA. Ce document est construit pour couvrir les différentes situations pouvant se présenter et préciser les implications de chacune. Chacun est invité à prendre connaissance de ce document dans son entièreté car il est construit dans une logique d'ensemble articulant plusieurs éléments.

Cette fiche a vocation à être lue et appliquée dans l'esprit général d'amélioration des conditions de travail des ACB, qui fonde le travail conduit sur ce sujet depuis un an et demi (cet esprit est transcrit notamment dans la fiche méthode sur la conduite des discussions dans les EPLEFPA, déjà diffusée le 22 mars 2023, ci-jointe pour mémoire).

Dans cet esprit, les EPLEFPA dont les délibérations locales en CA et les contrats de travail ne comportent pas de mention relative à une prime « ISOE » ou se référant à l'ISOE, peuvent déterminer une politique indemnitaire en s'inspirant des régimes indemnitaires existant pour les personnels enseignants en lycée.

Ces éléments seront précisés dans la trame nationale de protocole local en cours de construction au niveau national, qui comportera, entre autres, des recommandations utiles pour la mise en place de politiques indemnitaires pertinentes.

Vous en souhaitant bonne réception,

ANNE DETAILLE

Adjointe au sous-directeur

SET/SDPOFE

DGER